



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association de karaté JKA du Québec

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association de karaté JKA du Québec tenue à la salle B-3408, 3^e étage de l'École de technologie supérieure, 1111, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, le dimanche 27 mai 2018, à 10h00.

Étaient présents :

Nilovna Bascunan-Vasquez
Roger Charbonneau
Aristhène Clairméus
Jean-Pierre Cusson
Louis-A. Dessaint
Brandon Fancellu
Jean-Pierre Gendron
Johanne Hébert
Jean-Guy Jacques
Bernard Monast
Manon Quirion
Michel Simard
Vinoth Thangarajah
Martin Vallée
Pierre Van Dyke

1 Ouverture de l'assemblée générale

Le président, monsieur Jean-Pierre Cusson, déclare la réunion ouverte à 10h05.

2 Constatation du quorum

Le président nous informe que nous avons le quorum requis pour poursuivre la réunion.

3 Adoption de l'ordre du jour

Le point *Cotisation des membres* est ajouté à l'ordre du jour. Il sera inséré au point 7 et le chiffre des points suivants sera augmenté de 1.

L'item Varia restera ouvert.

Sur proposition dûment faite et appuyée l'ordre du jour est adopté.

4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2017

Une correction a été apportée au 2^e paragraphe du point 6 *Adoption du rapport financier 2016-2017*. Il aurait fallu lire « prépare » et non « répare » ; la lettre « p » a été omise. Voici le paragraphe corrigé.

Depuis deux ans, l'AKJKAQ absorbe un déficit au niveau des affiliations. Il est fort probable que l'affiliation à Karaté Québec augmentera en 2017-2018 car Karaté Canada (NKA) se prépare pour les jeux olympiques d'été de Tokyo en 2020. Johanne Hébert validera auprès de Karaté Québec.

Sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal est adopté.

5 Affaires découlant du procès-verbal

Le président fait un bref retour sur les activités inscrites au calendrier 2017-2018 de l'AKJKAQ et constate qu'elles ont toutes été réalisées.

6 Adoption du rapport financier 2017-2018

Manon Quirion (trésorière) et Jean-Pierre Cusson (président) présentent le rapport financier.

Sur proposition dûment faite et appuyée le rapport financier est adopté.

7 Cotisation de membres

Depuis quelques années, l'AKJKAQ débourse plus de \$2,000 pour compléter les affiliations de ses membres à Karaté Québec et à la JKA SKD. En 2016-2017 le montant a été de \$ 2,397.07 et en 2017-2018 de \$4,088.24.

Le CA s'est réuni le 20 mai dernier pour discuter d'une augmentation possible de ses frais d'affiliation. Un montant de \$5 a été suggéré pour tous en 2018-2019. Les frais d'affiliation passeraient de :

- \$25 à \$30 pour les ceintures blanches à oranges
- \$35 à \$40 pour les ceintures vertes à brunes
- \$60 à \$65 pour les ceintures noires

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'augmentation des frais d'affiliation tel que décrite ci-dessus est adoptée.

Lors du renouvellement des affiliations 2018-2019, une note accompagnera la documentation expédiée aux instructeurs en chef les informant de la hausse des frais d'affiliation à l'AKJKAQ.

8 Calendrier 2018-2019

Les activités suivantes seront reconduites au calendrier de l'AKJKAQ pour 2018-2019 : trois entraînements avec pré-examens gratuits, un camp d'hiver et une compétition avec les règlements JKA.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de camp d'été en 2019 afin d'encourager la participation de nos membres au Gasshuku qui se tiendra du 29 août au 1^{er} septembre 2019 à Montréal. Un entraînement sera ajouté au début d'août afin de bien préparer nos membres à l'événement.

Les dates de nos activités seront déterminées par le CA en tenant comptes des activités tenues par Karaté Québec, des jeux de Montréal, etc.

Sur proposition dûment faite et appuyée les activités au calendrier sont adoptées.

9 Élection des administrateurs

Composition du Conseil d'administration :

Jean-Pierre Cusson : président	*Manon Quirion : trésorière
Bernard Monast : vice-président	*Johanne Hébert : secrétaire
Roger Charbonneau : administrateur	*Jean-Guy Jacques : administrateur
Aristhène Clairméus : administrateur	

Les trois postes en élection sont indiqués par un astérisque.

Les mises en candidature sont :

1. Johanne Hébert	4. Jean-Guy Jacques
2. Pierre Van Dyke	5. Michel Simard
3. Manon Quirion	6. Jean-Pierre Gendron

Les candidats suivants refusent : Jean-Pierre Gendron, Michel Simard et Pierre Van Dyke. Les trois candidats en gras sont élus par acclamation.

10 Varia

a. Contexte canadien

Deux membres de l'AKJKAQ sont sur le CA de la JKA SKD : Louis A. Dessaint, président et Jean-Pierre Cusson, administrateur.

L'AKJKAQ représente 32 % des dojos affiliés à l'association canadienne (16 des 50 dojos). D'où l'importance pour nos instructeurs en chef d'utiliser leurs droits de vote.

b. Compétition de l'AKJKAQ

Jean-Pierre Gendron demande s'il y a possibilité d'assouplir les règlements de la compétition JKA. Il souhaiterait ajouter les protecteurs de tibias à l'équipement de protection autorisé. Il croit que cela pourrait augmenter la participation de ses jeunes.

Lors de la discussion, un autre point a été soulevé. L'ambiguïté d'une phrase ajoutée au formulaire d'inscription « Le compétiteur assume toutes responsabilités en cas de blessure ». Les parents sont confus car lors de l'affiliation, l'AKJKAQ affirme que ses membres bénéficient de l'assurance

personnelle de Karaté Québec : Assurance-accident : [Dépliant de l'assurance-accident](#) et Formulaire de réclamation : [FRANÇAIS](#) et [ENGLISH](#).

Les deux points seront discutés lors de la prochaine réunion du CA.

c. Camp d'hiver 2018

En 2018, le camp d'hiver n'a été offert qu'aux ceintures bleues à noires. Jean-Pierre Gendron nous fait part de sa déception car pour les karatékas qui débutent le camp est l'occasion de vivre une belle expérience, les motive et les fédère.

Après discussion, le CA étudiera la meilleure façon de les inclure aux camps.

11 Fermeture de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35.